

COMMUNE DE ZONZA

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

**Henri PINNA – Joseph MELGRANI –
Paul CUTTOLI - Louis-Valery VERGEOT
- Notaires associés –
6, Bd Sylvestre Marcaggi
20000 AJACCIO**

Suivant acte reçu par Maître Louis-Valery VERGEOT, Notaire à AJACCIO, le 04 mai 2019, il a été constaté conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

Monsieur Antoine Louis DE PERETTI DELLA ROCCA, demeurant à SAINTE-LUCIE DE PORTO-VECCHIO.
Né à MARSEILLE, le 27 novembre 1929.
Décédé à SAINTE-LUCIE DE PORTO-VECCHIO, le 16 septembre 2003 ;

Qui depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), a possédé, tant directement que du chef de son auteur prédécédé conformément aux articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil, les biens ci-après désignés :

A ZONZA (Corse du Sud)

Diverses parcelles de terre, cadastrées section H lieudit MANGIAGLIA N°601 pour 33a 60ca, et pour moitié la parcelle I lieudit VALLECHIOLA N°1285 pour 01ha 18a 46ca ;

Conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : scp.pmc@notaires.fr.

Pour avis Maître Louis-Valery VERGEOT